

Zeitschrift:	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
Herausgeber:	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Band:	77 (1986)
Heft:	10
Artikel:	Le GRUT : le Group romand d'uniformisation technique
Autor:	Clément, R.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-904206

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le GRUT – Le Groupe romand d'uniformisation technique

R. Clément

Fondé tout d'abord dans le but d'encourager l'unification technique, le GRUT a développé au cours des années un forum en Suisse romande pour un échange d'expériences techniques. La présentation de cette organisation vient compléter la vue d'ensemble sur les associations régionales des distributeurs d'électricité du Bulletin ASE/UCS n° 24/1985.

Ursprünglich mit dem Ziel zur Förderung der technischen Vereinheitlichung gegründet, hat sich der GRUT im Laufe der Jahre zu einem Forum für den technischen Erfahrungsaustausch in der Westschweiz entwickelt. Die Vorstellung dieser Organisation ergänzt die Übersicht über regionale Organisationen von Elektrizitätswerken aus Nummer 24/1985 des Bulletins SEV/VSE.

Adresse de l'auteur

*René Clément, sous-directeur technique,
Entreprises Electriques Fribourgeoises,
1700 Fribourg*

1. Rappel historique

Le 21 mars 1972, les directions des entreprises d'électricité actionnaires-preneurs de l'EOS ont décidé la création d'un groupe de travail permanent, chargé de rechercher toutes les possibilités d'uniformiser le matériel pouvant faire l'objet d'un achat en commun.

Pour remplir ce mandat, les responsables techniques ou de l'exploitation de la Compagnie Vaudoise d'Électricité (CVE), de l'Electricité Neuchâteloise SA (ENSA), du Service de l'Électricité de Lausanne (SEL), des Services Industriels de Genève (SIG), de la Société Romande d'Électricité (SRE) et des Entreprises Électriques Fribourgeoises (EEF) se sont réunis pour la première fois le 25 mai 1972 sous la présidence de M. Jean Grivat, sous-directeur de la CVE.

2. Organisation du GRUT

Il est rapidement apparu que, pour un achat en commun de matériel, il fallait obtenir une certaine uniformisation. L'étude d'uniformisation a été déléguée par la commission faîtière à un certain nombre de sous-groupes de travail temporaires, par genre d'appareil ou d'équipement. On a ainsi constitué un sous-groupe pour:

- les transformateurs MT/BT
- les câbles MT et BT
- les lignes aériennes
- les compteurs
- les moyens de coupure BT
- les condensateurs de puissance BT.

Le sous-groupe pour les transformateurs MT/BT a élaboré un cahier des charges pour l'achat en commun de ce matériel. Ce document précise notamment les essais de réception et le prix des pertes. Il est adapté en fonction de l'évolution de la technique et du prix de l'électricité.

La tâche principale du sous-groupe des câbles MT et BT a été la mise au point d'une spécification GRUT pour les câbles MT et BT à isolation synthétique. De plus, les problèmes des accessoires et des méthodes de travail ont été examinés.

Les lignes aériennes MT à longues portées ont fait l'objet d'un important travail de normalisation de la part du sous-groupe des lignes MT. Le type de ligne «Romandie» a été défini avec environ 15 masts en béton (fig. 1). Les consoles et les ferrures ainsi que les méthodes de travail ont également été adaptées à ce type de ligne.

Le sous-groupe des compteurs a été chargé d'étudier le marché, compte tenu d'un groupement des besoins des partenaires. Les effets de la normalisation sur l'entretien et le contrôle ont aussi été examinés.

Les moyens de coupure MT et BT, notamment les disjoncteurs et les fusibles, ont surtout été appréciés sous leur aspect technique par le sous-groupe des moyens de coupure. Il a en particulier suivi le développement des chambres de coupure.

L'étude de l'amélioration du facteur de puissance dans les réseaux de distribution a été confiée au sous-groupe pour les condensateurs qui a uniformisé le choix du matériel.

Pour être complet, il faut encore mentionner l'existence limitée d'un sous-groupe de travail ad hoc qui a examiné de manière approfondie le projet de révision du chapitre sur la mise à terre de l'Ordonnance fédérale sur les installations à courant fort en se préoccupant surtout de son application dans la pratique.

En outre, plusieurs membres de la commission faîtière du GRUT participent aux travaux de diverses commissions techniques de l'ASE et de l'UCS.



Fig. 1 Efforts d'unification : lignes aériennes MT à longues portées

L'administration du GRUT fonctionne de manière simple et souple. Le domicile du GRUT est celui de son président. L'adresse des sous-groupes est celle de leur président qui en règle générale assure aussi le secrétariat. Il faut relever qu'une tâche importante

est accomplie actuellement par la CVE qui s'occupe de la préparation et du dépouillement des offres des transformateurs MT/BT pour un achat en commun. Un programme d'ordinateur a été développé pour simplifier cette opération.

Un rapport sur les activités du GRUT est fait à chaque réunion de la Conférence des directeurs des six entreprises affiliées d'EOS. Cette conférence peut donner de nouveaux mandats ou des directives pour les travaux en cours.

3. Evolution

Le mandat initial qui visait, rappelons-le, l'uniformisation du matériel et de certains équipements en vue d'un achat en commun étant en tout ou partie rempli, le GRUT, en plus du maintien de l'acquis, s'est orienté vers l'étude de problèmes techniques ou d'exploitation. C'est ainsi que, récemment, un groupe de travail a été désigné pour traiter le problème des mesures dans les réseaux. On distingue trois types de mesures: les mesures de «masse», effectuées de manière permanente, les mesures ponctuelles, recueillies dans un but spécifique, et les mesures des perturbations. Ce groupe de travail doit faire le point sur les méthodes et les appareils et confronter les expériences. La mise en commun d'expériences et de résultats permet à chaque entreprise participante d'améliorer efficacement les connaissances de ses spécialistes. De plus, l'introduction de plus en plus marquée des ordinateurs personnels dans les entreprises facilite le dépouillement et le traitement des mesures, mais demande une certaine coordination des méthodes de mesure.

Après pratiquement quinze ans d'existence, le GRUT a par la force des choses évolué. D'un groupe d'uniformisation, il s'est petit à petit transformé en un groupe technique à disposition des principales entreprises romandes. L'échange d'expériences et de connaissances permet aux responsables techniques ou d'exploitation d'être encore plus efficaces dans l'intérêt des distributeurs romands et surtout de leurs clients, car toutes les activités des distributeurs sont orientées vers la fourniture à la clientèle d'un service de la meilleure qualité possible, grâce à un usage judicieux des moyens techniques à disposition.